



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yondec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Gladys Kazadi, *Echevins* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Agnès Vanden Bremt, Vincent Riga, Maude Van Gysegheem, Laure De Leener, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Marc Hermans, Chantal Duboccage, Regine Heijvaert, Nathalie Mayor, Benjamin Vanhoeke, Alain Wauters, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés

Sabrina Djerroud, *Echevin* ;
Abdallah Jouglaf, Clementina Ulmeanu, *Conseillers communaux*.

Séance du 27.04.23

#Objet : Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe asbl - désignation d'un représentant à l'Assemblée générale en remplacement de Madame Laila BOUGMAR #

Séance à huis-clos

AFFAIRES INTERNES

Secrétariat communal

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 120 § 2: "*Le conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune et les représentants du conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats.*";

Vu que les statuts de l'asbl Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe prévoient:

"Article 8

Les membres de l'association sont désignés par le conseil communal de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe. La qualité de conseiller communal n'est pas exigée pour être membre.

Article 9

L'association est composée:

- *D'un délégué par deux élus du conseil communal, élus sur la même liste, tel qu'il apparait aux dernières élections; Si le nombre de membres issus d'une même liste est impair, le nombre de membre est arrondi à l'unité supérieure.*
- *Du Bourgmestre, en tant que membre de droit ou de son délégué. Le Bourgmestre n'est pas pris en compte pour la répartition des mandats.*
- *(...)"*;

Attendu le courriel du 13 novembre 2022 de Madame BOUGMAR par lequel elle démissionne de la Liste du Bourgmestre mais siège en tant qu'indépendante au sein de la majorité;

Attendu le courriel du 7 avril 2023 de Madame Laila BOUGMAR par lequel elle quitte la majorité et rejoint l'opposition;

Attendu le courriel du 13 avril 2023 de Monsieur Christian LAMOULINE, chef de groupe LBR, demandant le remplacement de Madame Laila BOUGMAR par Madame Christiane RASSART dans l'Assemblée

générale de l'asbl Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe

ARRETE ce qui suit:

Article unique:

Madame Christiane RASSART est désignée comme représentante dans l'Assemblée générale de l'asbl Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe en remplacement de Madame Laila BOUGMAR: La composition est désormais la suivante:

Le Bourgmestre: Monsieur Christian LAMOULINE

- LBR: 4
 - Philippe MAQUESTIAU
 - **Christiane RASSART**
 - Martine JONET
 - Luc DEHAEN
- Open MR: 4
 - ...
 - ...
 - ...
 - ...
- PS-sp.a+: 3
 - Roberto CAMBON DIAZ
 - ...
 - ...
- Ecolo-Groen: 2
 - François CONSTANT
 - Katia VAN DEN BROUCKE
- Défi: 1
 - Laure DE LEENER
- N-VA: 1
 - Joëlle DE VILLERS

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

3 annexes

Mail 13 novembre 2022 Mme Bougmar.pdf, Mail 7 avril 2023 Mme Bougmar.pdf, Mail 13 avril 2023 chef de groupe LB.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 04 mai 2023

La Secrétaire communale f.f.,

Le Bourgmestre,

Sandra Goegebeur

Christian Lamouline